

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 20 juin 2017

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (11) : Mme AVENA, M. BERTHIER, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme MIELLE, Mme OBRIOT, Mme TENENBAUM, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme AKPINAR-ISTIQAM (représentée par M. BERTHIER), Mme LECOMTE (représentée par Mme GINDRE).

Membres excusés (3) : M. BOURGUIGNAT, Mme MARTIN-GENDRE, Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 13 juin 2017

Délibération n° : 29-2017

Objet : "Seuls en fête" 2017 - demande de subvention

Depuis 1996, le collectif d'associations caritatives et humanitaires de Dijon "Seuls en fête" organise, en fin d'année, une soirée de solidarité et de convivialité destinée aux personnes seules ou en difficulté sociale.

Cette année, l'organisation de cette manifestation, qui se déroulera le 20 décembre, salle Devosge, est prise en charge par l'Association des Paralysés de France – délégation de Côte d'Or. Elle se déroulera sous forme d'une soirée festive (buffet froid et animation musicale).

Le coût de cette opération est estimé à 5 300 €.

Aussi, les membres du conseil d'administration :

- autorisent le versement d'une subvention de 750 € (sept-cent-cinquante euros) à l'Association des Paralysés de France – délégation de Côte d'Or, au titre du Collectif d'associations « Seuls en Fête » pour 2017 ;

- de dire que la somme sera imputée sur le budget du Centre Communal d'Action Sociale, chapitre 65, nature 6574.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le 24 JUIN 2017



Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,


Nathalie KELLE



PUBLIÉ LE 21 JUIN 2017